

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 février 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze février deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

CONVENTION DE
RESERVATION DE
12 LOGEMENTS
POUR UNE
OPERATION DE
REHABILITATION
SISE 40 RUE DE
PARIS ENTRE LA
VILLE DES LILAS ET
LE BAILLEUR
SOCIAL FRANCE
HABITATION.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Christian LAGRANGE par Arnold BAC, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER par Camille FALQUE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT EXCUSE :
Georges AMZEL.

ABSENT :
Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Jean DESLANDES.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D14-19-DE
Date de télétransmission : 25/02/2019
Date de réception préfecture : 25/02/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2019

OBJET : CONVENTION DE RESERVATION DE 12 LOGEMENTS POUR UNE OPERATION DE REHABILITATION SISE 40 RUE DE PARIS ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LE BAILLEUR SOCIAL FRANCE HABITATION.

Le Conseil,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la construction et de l'Habitation,
Vu la demande de garantie d'emprunt du bailleur social France Habitation, auprès de la ville concernant une opération réhabilitation thermique de l'immeuble situé 40 rue de Paris aux Lilas,
Vu la délibération du Conseil municipal n°91/17 du 30 juin 2017 accordant sa garantie d'emprunt pour cette opération,

CONSIDERANT qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée par la Ville des Lilas au bailleur social France Habitation, la Ville a un droit de réservation de 12 logements sur les 58 logements de l'ensemble immobilier,

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le projet de convention de réservation ci-joint,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention de droit de réservation de 12 logements au 40 rue de Paris aux Lilas, entre la Ville des Lilas et le bailleur social France Habitation, 1 square Chaptal 92 300 Levallois-Perret, en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée par la Ville des Lilas à cette dernière.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération et le document annexé seront transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au trésorier municipal des Lilas, aux intéressés et affichés en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **25 FEV. 2019**
- et de son affichage le **25 FEV. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 33
Voix contre
Abstentions
NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D14-19-DE
Date de télétransmission : 25/02/2019
Date de réception préfecture : 25/02/2019